



Bureau
international
du Travail

Introduction a l'extension de la protection sociale



**L'ATELIER TECHNIQUE SUR LES RETOURS D'EXPERIENCES EN MATIERE DE MISE EN PLACE DE SYSTEMES NATIONAUX
D'ASSURANCE MALADIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Abidjan, 10 au 12 décembre 2008





Bureau
international
du Travail

Définition et justification

- **La Sécurité sociale est la protection que la société assure aux individus et aux ménages à travers un ensemble de mesures publiques pour**
 - leur permettre d'accéder aux soins de santé
 - leur garantir une sécurité de revenu, notamment dans les circonstances suivantes : vieillesse, chômage, maladie, invalidité, accident du travail, maternité, disparition d'un soutien de famille
 - définie par la C102 Convention concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952 qui définit 9 domaines de sécurité sociale: soins médicaux, maladie, chômage, vieillesse, accident du travail, famille, maternité, invalidité, prestations aux survivants
- **La protection sociale poursuit les mêmes objectifs et englobe les systèmes de sécurité sociale et, de façon plus générale, les mesures non obligatoires ou privées ainsi que les mesures d'assistance sociale**
 - à condition que les cotisations ne soient pas uniquement déterminées par les forces du marché





Bureau
international
du Travail

Définition et justification

La protection sociale est considérée comme un droit par le BIT ce qui a 2 implications majeures :

- L'Etat a une responsabilité majeure dans la réalisation de ce droit; d'autres acteurs (société civile, secteur privé) peuvent également jouer un rôle moteur
 - Obligation de moyen (mesures) ou de résultat (atteindre les objectifs fixés)
- Chaque individu a droit à un minimum de protection sociale quelles que soient ses caractéristiques individuelles (âge, sexe, revenus, etc.) => Subventions d'équité
 - Ce qui suppose un accès équitable à la protection sociale indépendamment de l'âge, du sexe, de l'état de santé, des revenus, etc.

La sécurité sociale a été reconnue comme droit fondamental de l'être humain par la Déclaration de Philadelphie (1944) et la Recommandation sur la garantie des moyens d'existence (1944) de l'OIT. Le droit à la protection sociale est confirmé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.





Bureau
international
du Travail

Définition et justification

La protection sociale peut être apportée par divers types de systèmes / instruments:

- contributifs (assurance sociale)
- ou non contributifs (assistance sociale)
- publics ou privés
- visant des travailleurs du secteur formel ou de l'économie informelle





Bureau
international
du Travail

Définition et justification

Extension

- Extension de la couverture a un plus grand nombre de personnes avec objectif universel
- Extension de la couverture des bénéficiaires répondant mieux aux besoins
- Extension du nombre de partenaires
- Extension des approches, des mécanismes, des systèmes, des outils – diversité, pluralité





Bureau
international
du Travail

Définition et justification

Divers éléments de justification de l'extension de la protection / sécurité sociale

- Droit fondamental de l'être humain
- Outil de prévention de la pauvreté et renforce les capacités à sortir de la pauvreté
- Objectifs du millénaire pour le développement
- Impact positif sur la performance économique et la productivité
- Permet d'affirmer des principes de solidarité, dignité et d'égalité et donc de renforcer la cohésion sociale, l'inclusion sociale et la paix sociale (pré-conditions du développement de long terme)
- Empowerment des populations et démocratie
- Raisons sanitaires et lutte contre les pandémies
- Organiser de façon efficiente le secteur de la santé





Bureau
international
du Travail

Définition et justification

Pourquoi si peu de protection sociale ?

- Organisation de l' économie – économie informelle importante
- Organisation des systèmes de protection sociale – relié a l'emploi formel
- Mauvaise compréhension de la contribution de la protection sociale à la société, à l'économie, à la stabilité politique, la paix, la réduction de la pauvreté – pas toujours une priorité nationale





Bureau
international
du Travail



Mandat et Stratégies du BIT



Bureau
international
du Travail

Mandat du BIT

- La Sécurité sociale fait partie du mandat de l'OIT depuis sa création (1919)
- La Déclaration de Philadelphie (1944) : obligation de l'OIT "de promouvoir les mesures d'extension de la protection sociale qui assurent un revenu minimal a tous ceux qui ont besoin de protection, de meme que les soins médicaux nécessaires"
- Convention No. 102 (Standards minimum) (1952):
Protection d'un certain nombre de la population (ex. 50% des employes, ou 20% de tous les residents), Ratification d'au moins 3 branches sur 9 (incl. un a long terme ou assurance chomage), a date 45 ratifications, certaines en voie de...





Bureau
international
du Travail

Mandat du BIT

Conférence internationale du Travail (CIT) 2001

Nouveau consensus :

- Sécurité du revenu et accès aux soins de santé : un besoin et un droit pour tous
 - Extension de la couverture : une priorité absolue
- Lancement d'une campagne mondiale

CIT 2003

La Campagne mondiale pour la sécurité sociale
et la couverture pour tous





Bureau
international
du Travail

Mandat du BIT

La Campagne mondiale pour la sécurité sociale et la couverture pour tous : Trois modes d'actions complémentaires

■ Améliorer la compréhension de la sécurité sociale

- Recherche sur l'extension, Analyse / Diffusion des meilleures pratiques, Compréhension des besoins, Mécanismes nouveaux et adaptés à l'économie informelle, Lignes directrices pour étendre la sécurité sociale (plateforme GESS – www.socialsecurityextension.org)

■ Soutenir les politiques et les initiatives d'extension

- Diagnostic des besoins et des moyens, Formations des acteurs, renforcement des institutions et du dialogue social, Appui aux politiques et plan d'action, Création de réseau, Contrôle et évaluation des résultats

■ Sensibiliser et mobiliser les principaux acteurs

- Gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs, Institutions de sécurité sociale, Organisations de la société civile, Organisation internationales et gouvernements donateurs





Bureau
international
du Travail

Mandat du BIT

Le BIT apporte un appui concret aux Etats sur plusieurs fronts

- **Renforcement des régimes formels de sécurité sociale**
 - Gouvernance, financement, connaissances techniques
- **Extension du champ d'intervention des régimes formels de sécurité sociale**
 - Etendre la couverture des risques, notamment du risque santé,
- **Recherche de nouveaux mécanismes**
 - « Transferts monétaires » (prestations en espèces sous conditions)
- **Systemes décentralisés de protection sociale**
 - Micro assurance, mutuelles de santé
- **Inscription la protection sociale comme axe prioritaire dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (notamment les DSRP)**





Bureau
international
du Travail

Mandat du BIT

- Recherches sur la capacité des états a soutenir la sécurité sociale et l'impact de celle-ci
- Création et collecte des connaissances et dissémination (plateforme GESS, SSI, manuels)
- Soutien au développement de politiques au niveaux national et international
 - Promotion des conventions pour assurer intérêt
 - Développement de nouveaux instruments
- Soutien a l'implantation de politiques via des conseils techniques et renforcement des capacités





Bureau
International
du Travail

Stratégie du BIT

Un modèle d'extension adapté grâce aux ASSAPs

(Adapted Social Security Action Plan)

La sécurité sociale a un coût

Pas d'extension possible sans:

Une volonté politique
forte et durable

Un travail technique
(études macro-éco, projections)

Un consensus
national

Identification des déficits & priorités de couverture

Identification de l'existant: systèmes, régimes, initiatives

Formation d'un consensus national sur l'extension (volonté politique et dialogue social)

Marge de manœuvre financière (budgets sociaux, capacité contributive, apports externes)

Les ASSAP: un processus politique et technique pour appuyer l'extension de la sécurité sociale



1 modèle d'extension

- **adapté** aux besoins de la population, à la capacité de financement nationale, aux capacités techniques
- **cohérent** par rapport au dispositif de PS existant
- **efficace, responsabilisant**



Bureau
international
du Travail

Stratégie du BIT

Ce modèle tend vers une protection sociale de base et progressive ...

- 1) Accès universel aux soins de santé, via une pluralité de mécanismes: soins de santé publics financés par les taxes, assurance sociale et privée incluant systèmes communautaires.
- 2) Sécurité du revenu pour tous ou pour tous les enfants via allocations familiales visant à faciliter accès aux services sociaux de base: éducation, santé, logement
- 3) Accès à l'assistance sociale ciblée/évaluée selon les revenus pour les pauvres ou chômeurs
- 4) Sécurité du revenu pour personnes âgées, invalidité, pensions aux survivants.



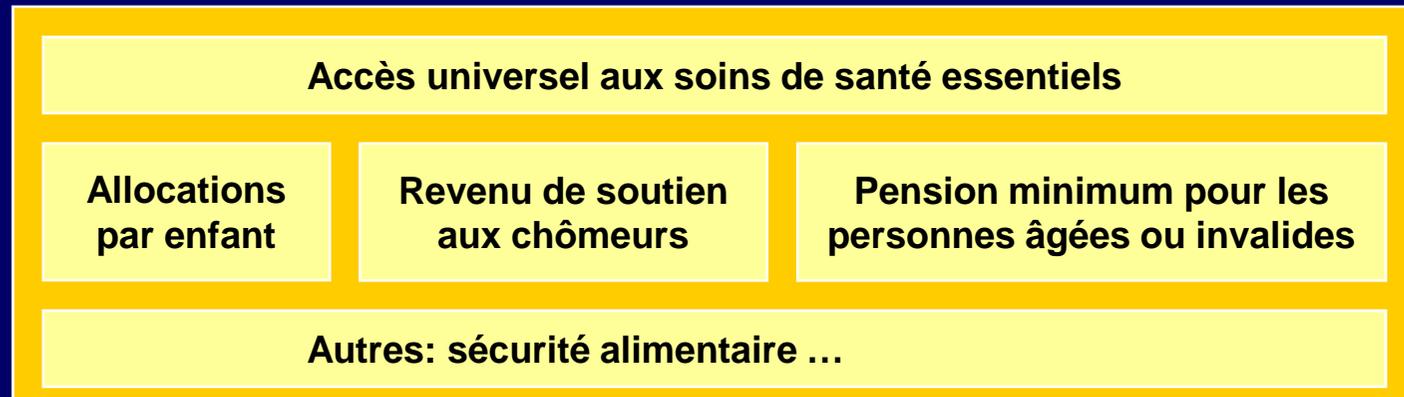


Bureau
international
du Travail

Stratégie du BIT

... qui devrait garantir au moins un socle de sécurité sociale

**Le socle:
au moins 4
garanties
essentielles**



Le **contenu du socle** dépend des besoins prioritaires et de la capacité nationale de financement

Divers mécanismes de financement possibles: transferts avec conditions de ressources, régimes d'assurance subventionnés, transferts conditionnels, régimes universels

Les prestations du socle de sécurité sociale sont garanties comme un **droit**; leur **financement est du ressort de la société** dans son ensemble

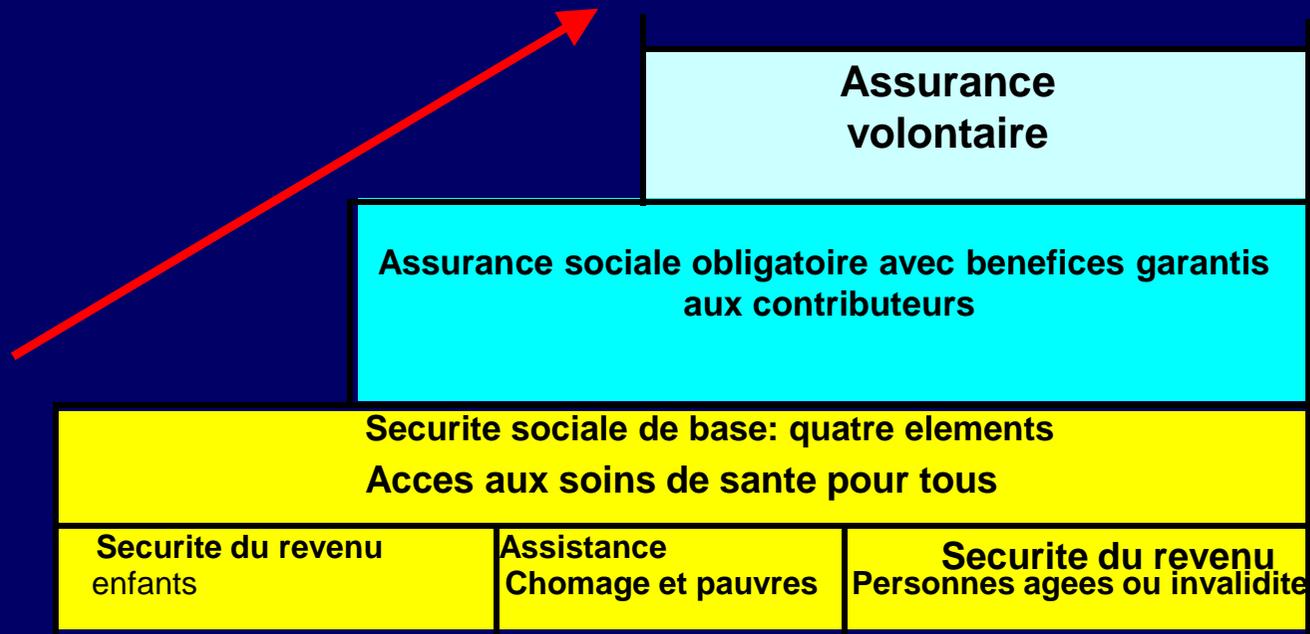
Adéquation offre / demande indispensable: services sociaux de base correspondant aux garanties du socle



Bureau
international
du Travail

Stratégie du BIT

Paliers de l'extension





Bureau
international
du Travail

Stratégie du BIT

Financement du socle: stratégies

1. Importance de mobiliser la capacité contributive des populations, même des + pauvres
2. Accroissement de la part des dépenses sociales au sein du budget de l'État (« Can low income countries afford basic social security? »)
3. Mobilisation de la solidarité nationale:
 - Subventions croisées des prélèvements sociaux
 - Taxes supplémentaires (hydrocarbures, loterie, téléphonie mobile)
4. Mobilisation de la solidarité internationale
 - Fonds mondiaux et systèmes de financement innovants (Fonds mondial, UNITAID, Global social trust, ...)
 - Transferts des émigrés vers leurs familles
 - Consensus autour de la protection sociale : Consortium ILO WHO GTZ, Conf. De Paris 2007 et 2008, ...





Bureau
international
du Travail



MERCI